

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trois décembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé Salle Pierre De Montesquiou, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETARE : Mme Khadidja TALHAOUI

Date de la convocation : 24 novembre 2020	Présents : 26	Ayant donné procuration : 3	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadidja TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
	Mme Aline PEROTTO	M. Jean-Paul BEYRIE	1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
	Mme Gisèle BIÉMOURET	Mme Nathalie RATA	1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Frédérique BROSSARD	1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
26	3	3	29

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jean-Luc MAGEN en tant que conseiller municipal

CONTINUTE DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE COVID-19

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des conditions de l'organisation des assemblées

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TOURISME

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste présentée

APPROUVE la nomination de Madame Marie-Dominique RAMEAU en qualité de déléguée à la Commission Agriculture, Développement Durable et Tourisme

APPROUVE la composition de la Commission Agriculture, Développement Durable et Tourisme, telle que ci-dessous : M. Patrick GIACOSA, Mme Marie-Dominique RAMEAU, M. Benoît DAUGA, Mme Nathalie RATA, M. Benoît AUPRÊTRE

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECURITE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste présentée

APPROUVE la nomination de Monsieur Jean-Luc MAGEN en qualité de déléguée à la Commission Finances, Affaires Juridiques et Sécurité

APPROUVE la composition de la Commission Finances, Affaires Juridiques et Sécurité, telle que ci-dessous : M. Jean-Paul BEYRIE, Mme Joëlle BERNABEU, M. Jean-Luc MAGEN, Mme Nathalie RATA, M. Alexandre BAUDOUIN

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2020

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU LYCEE BOSSUET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE la délibération numéro 2020 – 096 du 16 juillet 2020 ;
DÉSIGNE Madame Charlotte FERNANDEZ en tant que représentante de la commune au sein du conseil d'administration du Lycée Bossuet

EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les 2 périodes liées à l'état d'urgence sanitaire à savoir du 24 mars 2020 au 10 septembre 2020 et du 17 octobre 2020 au 16 février 2021

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la Décision Modificative n°3 du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune, comme indiqué ci-après :

BUDGET COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR BUDGET PRIMITIF 2020

DEPENSES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
6811	01	042	162,75	Dotations aux amortissements
023	01	023	334,51	Virement de la section d'investissement
TOTAL			497,26	

RECETTES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
---------	----------	----------	---------	---------------------

7811	01	042	497,26	Reprise sur amortissements des immobilisations corporelles
TOTAL			497,26	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
28158	01	040	497,26	Amortissements sur autres installations, matériel et outillages
2031	111	20	-53 000,00	Frais d'études
2313	111	23	53 000,00	Immobilisations en cours
TOTAL			497,26	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
28033	01	040	162,75	Amortissements frais d'insertion
021	01	021	334,51	Virement de la section de fonctionnement
TOTAL			497,26	

INVESTISSEMENTS PAR ANTICIPATION 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MME LAURENT ; M. BAUDOUIN ; Mme BROSARD ; M. AUPRÊTRE DE LAGENEST)

APPROUVE le règlement des factures d'investissement envisagées à compter du 1^{er} janvier 2021 et à recevoir d'ici le vote du budget primitif de l'exercice 2021, dont le détail ci-après :

Article	Montant
2031	123 200,00
2135	193 700,00
2313	743 100,00
Total	1 060 000,00

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE le concours de Monsieur le Receveur-Percepteur pour assurer des prestations de conseil ;

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur FARGEIX, receveur municipal

DIT que les crédits seront pris sur l'article 6225

ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2021 tels que présentés dans le recueil en annexe

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

FIXE pour l'exercice 2021 le montant de la subvention affectée à 80 000€ selon la convention d'objectifs et de moyens signée le 27 novembre 2019

INSCRIT les crédits de la subvention au budget primitif pour l'exercice 2021 à l'article 6574

DÉCIDE que cette subvention sera versée par douzième à compter du 1^{er} janvier 2021

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE AU COMITE DE QUARTIER NUMERO 2

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de l'attribution d'une subvention de 150 € au profit du comité de quartier n°2

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LA BOITE A JOUER

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Après que Monsieur Christophe CAMPA ait quitté la salle,
à l'**unanimité**,

DÉCIDE de la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

AVENANT A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'aménagement routier, ainsi que tous les documents à intervenir.

CREATION ET DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la création d'une commission d'appel d'offres dédiée à la réhabilitation de la Gendarmerie

PREND ACTE de la désignation des délégués suivants pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

- **Membres titulaires** : M. Jean-Paul BEYRIE, Mme Françoise MARTINEZ, M. Maxime CASTELNAU, Mme Nathalie RATA, M. Alexandre BAUDOUIN
- **Membres suppléants** : M. Patrick GIACOSA, Mme Joëlle BERNABEU, M. Jean-Luc MAGEN, M. Philippe BRET, Mme Frédérique BROSSARD

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de l'opération des Allées de Gaulle comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE CREDIT DE PAIEMENT 2020 €/TTC VERSION DE NOVEMBRE 2020			
Année	CREDIT DE PAIEMENT €		Chapitre
2017	TOTAL €TTC	449 980,40	20
2018	Frais d'études	4 757,40	20
	Travaux	783 001,50	23
	TOTAL €TTC	787 758,90	
2019	TOTAL €TTC	2 161 550,71	23
2020	TOTAL €TTC	980 836,05	23
2021	TOTAL €TTC	1 644 211,19	23
2022	TOTAL €TTC	453 722,75	23
TOTAL €TTC		6 478 060,00	

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de la réhabilitation de la Gendarmerie comme suit :

OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE AUTORISATION DE PROGRAMME CREDIT DE PAIEMENT 2020 €/TTC NOVEMBRE 2020			
DEPENSES PREVISIONNELLES			
Année	Objet	Montant €/TTC	Chapitre
2018	TOTAL	169 963,78	20
2019	TOTAL	294 340,09	23
2020	TOTAL	2 007 000,00	23
2021	TOTAL	2 230 300,00	23
2022	TOTAL	1 108 000,00	23
2023	TOTAL	556 496,14	23
TOTAL		6 366 100,00	

SIGNATURE D'UN AVENANT POUR LA RESTAURATION DE L'HOTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 2 : couverture
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

SIGNATURES D'AVENANTS POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE LA REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 1 : VRD
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 13 : Électricité
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 14 : CVC - Plomberie
AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

SIGNATURES D'AVENANTS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 pour le lot 1 : Terrassement – Voirie – Réseaux
APPROUVE les termes de l'avenant n°3 pour le lot 2 : Béton – Pavage – Sols souples
AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU PUMPTRACK

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide ;
APPROUVE le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PUMPTRACK			
LABEL TERRES DE JEUX 2024			
DEPENSES PREVISIONNELLES €HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
Etudes et travaux	161 410,00 €	Région - 50%	80 705,00 €
		DETR - 20%	32 282,00 €
		FIPD - 10%	16 141,00 €
		Commune - 20 %	32 282,00 €
TOTAL	161 410,00 €	TOTAL	161 410,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU KIOSQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide ;

APPROUVE le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX DE REHABILITATION DU KIOSQUE			
DEPENSES PREVISIONNELLES €HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
Travaux Gros œuvre - Démolition	21 541,47 €	Subvention DSIL - 40%	45 191,79 €
Travaux Charpente métal bois couverture	82 066,00 €	Région - 20%	22 595,89 €
Maîtrise d'œuvre	5 350,00 €	Commune - 40%	45 191,79 €
Coordination sécurité et protection de la santé	1 197,00 €		
Divers (rapport amiante et plomb avant travaux, diagnostic visuel et structurel, frais de publicité)	2 825,00 €		
TOTAL	112 979,47 €	TOTAL	112 979,47 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE L'ESPLANADE JACQUES CHIRAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide ;

APPROUVE le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT PARKING ESPLANADE JACQUES CHIRAC			
DEPENSES PREVISIONNELLES €HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
Maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	FSIL – 40%	53 600,00 €
Divers (frais de publicité, mission coordonnateur SPS)	2 000,00 €	Commune – 60 %	80 400,00 €
Travaux	120 000,00 €		
TOTAL	134 000,00 €	TOTAL	134 000,00 €

CESSION DE PARCELLE AU HAMEAU DE PIJOLET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la cession de la bande de terrain située entre les parcelles F 253 et F 233 comme indiqué sur le plan annexé, pour une superficie totale de 56 m²

DIT que le prix de vente est fixé à 3,50 € du mètre carré

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs

AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA CESSION RUE BONNEMAISON

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et à signer tous les actes nécessaires devant notaire.

ACQUISITION DE TERRAIN AU HAMEAU DE TOUET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition de la partiel de la parcelle I 454, pour une superficie totale de 195 m²

DIT que le nouveau chemin suivra le tracé comme indiqué sur le plan annexé,

DIT que le prix de vente est fixé à 1 500 €

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du tableau dans sa totalité comme joint à la présente délibération

CONDITIONS D'ABONNEMENTS SUR LES MARCHES HEBDOMADAIRES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que seuls seront abonnés les marchands présents au moins 30 semaines par an ;

DIT que les non abonnés permanents conserveront leur place à condition d'être présents sur le marché 1 fois par semaine. Après un an de présence ou au moins 30 semaines/an, ces commerçants pourront demander l'abonnement ;

DIT que les demandes de résiliation doivent être faites par écrit et adressées à Monsieur le Maire ;

ABAISSSE le nombre de présence pour que chaque commerçant abonné, puisse conserver son abonnement, et de dire qu'avec minimum 20 présences l'abonnement sera conservé pour l'année 2020.

RENOUVELLEMENT DU TRANSFERT DE COMPETENCES AU SDEG

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE du transfert de la compétence « création – entretien – exploitation des infrastructures de charge électriques » au SDEG pour une durée de 8 ans.

OUVERTURES DOMINICALES 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE aux dérogations au repos dominical les dimanches suivants :

- 12 et 31 janvier 2021 ;
- 30 mai 2021 ;
- 20 et 27 juin 2021 ;
- 18 juillet 2021 ;
- 29 août 2021 ;
- 5 septembre 2021 ;
- 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONTRAT PREVOYANCE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une participation financière aux agents pour le risque prévoyance d'un montant de 1€ annuel,

DÉCIDE d'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du GERS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette adhésion et à l'exécution de la convention de participation.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme BIEMOURET, M. BRET, Mme RATA, M. CAMPA)

MODIFIE le tableau des montants plafonds et planchers de la délibération n° 2016-218 comme suit sans en modifier les autres éléments :

Catégories	Groupes de fonctions	Fonctions/Emplois	Maxi annuel	Mini annuel
A	A1	DGS DGSA	01.01.2021 : 28 800,00	9 600,00
	A2	Directeur de pôle / de structure Adjoint directeur de pôle / structure	12 000,00	6 000,00
	A3	Responsable de service	8 400,00	3 600,00
	A4	Chargé de mission Tous les emplois non mentionnés dans les A1, A2 et A3	4 800,00	2 400,00
B	B1	Directeur de pôle / de structure Adjoint directeur de pôle / structure	10 800,00	4 800,00
	B2	Responsable de service / d'équipe Emplois de coordination ou pilotage Emplois avec responsabilité d'instruction / d'expertise / multi-services Emploi nécessitant une habilitation réglementaire de niveau élevé	7 200,00	2 400,00
	B3	Toutes les fonctions non mentionnées dans le B1 et B2	3 600,00	1 800,00
C	C1	Responsable de service / d'équipe Emplois de coordination ou pilotage Emplois avec responsabilité d'instruction / d'expertise / multi-services Emploi nécessitant une habilitation réglementaire de niveau élevé	5 400,00	2 400,00
	C2	Emploi d'exécution nécessitant une qualification, un diplôme, une compétence métier en particulier Fonctions d'accueil/secrétariat + gestion de dossiers	3 000,00	1 800,00
	C3	Toutes les fonctions non mentionnées dans le C1 et C2	2 400,00	1 200,00

CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 24 heures hebdomadaires, ouvert au cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
DÉCIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
INSCRIT au budget les crédits correspondants.

RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3 - I – 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

AUTORISE à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3- I – 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

AUTORISE à recruter en tant que de besoin, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, dans les conditions fixées par l'article 3 - II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance fixé par décret en Conseil d'État. Toutefois, après l'expiration d'un délai d'un an, il peut être rompu par décision de l'employeur lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser, sans préjudice des cas de démission ou de licenciement.

Les modalités d'application du présent II, notamment les modalités de mise en œuvre d'une indemnité de rupture anticipée du contrat, sont prévues par décret en Conseil d'État.

AUTORISE à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, modifié par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement octroyé en application du I de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, des articles 57, 60 sexies et 75 de la présente loi ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

AUTORISE à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à la vacance d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

AUTORISE à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-3 - 1°, 2° et 4° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019, pour pourvoir un emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions attachées à l'emploi, faute de recrutement d'un fonctionnaire lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, ainsi que pour pourvoir tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

PRÉVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2021.

RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'OSSE, DE LA GELISE ET DE L'AUZOU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération numéro 2020.06.158 du 15 octobre portant sur la désignation des délégués au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzou.



Le Maire,
Jean-François ROUSSE